

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 5 juin 2017, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Ginette Breault
Madame Virginie Ashby
Madame Julie Grenier
Monsieur Normand Vigneau
Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Monsieur le conseiller Ziv Przytyk est absent.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 5 juin 2017

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h34.

17 06 065

2. Adoption de l'ordre du jour du 5 juin 2017

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 5 juin 2017, soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017**
- 4. Première période de questions**
- 5. Suivi de la dernière assemblée**
- 6. Correspondance**
 - 6.1. Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. La Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook
 - 6.1.2. Église de l'Épiphanie
 - 6.1.3. Tournoi de golf – Fête de la famille
 - 6.1.4. Les Comptonales 2017
- 7. Affaires courantes municipales**
 - 7.1. Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées - Billets
 - 7.1.2. Entente équipement supra-locaux – Ville de Coaticook
 - 7.1.3. Achat d'un tracteur à gazon
 - 7.1.4. Casque d'écoute – poste 2
 - 7.1.5. Congrès FQM 2017
 - 7.1.6. FQM – Résolution municipale pour accélérer l'adoption du projet de loi n°122
 - 7.2. Appel d'offres**
 - 7.2.1. Résultats – Appel d'offres pour la fourniture de gravier
 - 7.2.2. Résolution – Appel d'offres pour l'enrobé bitumineux des chemins Holmes et Madore

7.3. Règlement

- 7.3.1. Avis de motion – Règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»
- 7.3.2. Adoption du projet de règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»

8. Rapport du Maire et des conseillers

- 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
- 8.2. Rapport des conseillers

9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

- 9.1. Dépôt du rapport mensuel

10. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

- 10.1. Dépôt du rapport mensuel

11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

- 11.1. Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 11.2. Congrès ADMQ - Information

12. Trésorerie

- 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
- 12.2. Approbation des États comparatifs au 30 avril 2017

13 Divers

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

17 06 066

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Aucune question

17 06 067

6.1.1. La Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 250\$ à La Fondation du Centre de santé et des services sociaux de la MRC-de-Coaticook.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.2. Église de l'Épiphanie

Monsieur le maire assistera à l'activité soulignant la fin des travaux de restauration de l'Église de l'Épiphanie le vendredi 9 juin 2017.

17 06 068

6.1.3. Tournoi de golf – Fête de la famille

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise le paiement total de 570\$ pour inscrire, Monsieur le maire, Johnny Pizar, la conseillère Virginie Ashby et la directrice générale Sonia Tremblay, au Tournoi de golf de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook qui aura lieu le jeudi 6 juillet 2017 au Club de golf de Coaticook.

Que le conseil municipal autorise le paiement pour les inscriptions des employés accompagnés de leur conjoint s'ils désirent y participer.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

17 06 069

6.1.4. Les Comptonales 2017

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme de 250\$, plus les taxes applicables, à titre d'aide financière à l'organisme dans le cadre des Comptonales 2017.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

7.1.1. Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées - Billets

En tant que partenaire de l'activité de pièce de théâtre *Faudrait pas prendre grand-mère pour une dinde et grand-père pour son dindon* dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées qui se tiendra le 15 juin 2017 au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, la MRC de Coaticook a remis à chaque municipalité une paire de billet.

Les billets sont remis à la conseillère n°1.

17 06 070

7.1.2. Entente équipement supra-locaux – Ville de Coaticook

ATTENDU que l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook vient à échéance le 31 décembre 2017 ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook souhaite renégocier cette entente ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a soumis aux municipalités et à l'ensemble des maires de la MRC deux propositions pour le calcul de la quote-part de l'entente, soit une basée sur la population et la seconde basée sur la richesse foncière uniformisée ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest considère la proposition basée sur la population comme étant la meilleure et écarte celle basée sur la valeur uniformisée.

Qu'un document soit élaboré par la Ville de Coaticook afin d'informer la population des services inclus dans l'entente qui pourra être diffusé dans le journal municipal Le Joyau.

D'envoyer cette résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

7.1.3. Achat d'un tracteur à gazon

L'information est transmise aux membres du conseil.

17 06 071

7.1.4. Casque d'écoute – poste 2

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire l'achat d'un casque d'écoute Plantronics CS540 pour un montant de 353.89\$, ainsi que son décrocheur pour un montant de 88.47, de même que les frais de livraison de 20\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

17 06 072

7.1.5. Congrès FQM 2017

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise le paiement de l'inscription du conseiller Monsieur Normand Vigneau (monsieur le maire y étant inscrit par la MRC), aux 76^e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2017 ;

Que le conseil municipal autorise également les dépenses relatives à ce congrès, c'est-à-dire les frais de déplacement et de repas s'y rattachant. Celles-ci seront remboursées selon les directives inscrites au règlement #235-2012.

Que le conseil municipal autorise la réservation et la dépense relativement à l'hébergement auprès de la MRC de Coaticook.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

7.1.6. FQM – Résolution municipale pour accélérer l’adoption du projet de loi n°122

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s’inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité ;

CONSIDÉRANT qu’avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement ;

CONSIDÉRANT que donner plus d’autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l’avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans ;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d’en bonifier la portée ;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017 ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l’aménagement du territoire de l’Assemblée nationale du Québec d’accélérer l’étude détaillée du projet de loi n° 122 ;

DE DEMANDER qu’à la suite de l’étude détaillée, les membres de l’Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée à l’unanimité

7.2.1. Résultats – Appel d’offres pour la fourniture de gravier

ATTENDU la résolution numéro 17-05-062 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d’offres sur invitation pour la fourniture de 5 000 à 8 000 TM de gravier 0-3/4 Mg20-B ;

ATTENDU que lesdites soumissions devaient avoir été reçues au plus tard, à 11h30 le mercredi 31 mai 2017 et que deux soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le même jour à 11h35, à savoir :

- 1) **3089-7128 Québec Inc.**
9.25\$/TM X 5 000 TM = 46 250\$ plus les taxes applicables
9.25\$/TM X 6 000 TM = 55 500\$ plus les taxes applicables
9.25\$/TM X 7 000 TM = 64 750\$ plus les taxes applicables
9.25\$/TM X 8 000 TM = 74 000\$ plus les taxes applicables

- 2) **Sintra Inc. – Région Estrie**
11.40\$/TM X 5 000 TM = 57 000\$ plus les taxes applicables
11.40\$/TM X 6 000 TM = 68 400\$ plus les taxes applicables
11.25\$/TM X 7 000 TM = 78 750\$ plus les taxes applicables
10.95\$/TM X 8 000 TM = 87 600\$ plus les taxes applicables

ATTENDU que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;

Que la Municipalité octroie le contrat de fourniture de 8 000 TM de gravier 0-3/4 (Mg20-B) à l'entreprise 3089-7128 Québec Inc., au coût de 9.25\$ la tonne métrique pour une dépense maximale de 74 000\$, plus les taxes applicables.

Que la Municipalité demande un test de granulométrie à l'entreprise 3089-7128 Québec Inc. afin de s'assurer de la conformité du gravier.

Que le conseil autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

17 06 075

7.2.2. Résolution – Appel d'offres pour l'enrobé bitumineux des chemins Holmes et Madore

ATTENDU que la Municipalité a identifié la réfection d'une partie des chemins Holmes (400 mètres) et Madore (1 000 mètres) comme étant prioritaire ;

Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

Que le conseil municipal mandate la directrice générale afin qu'elle procède à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs d'asphalte dans le but d'effectuer la réfection d'une partie des chemins Holmes et Madore, en respect de la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

7.3.1. Avis de motion – Règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.3.2. Adoption du projet de règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de mai 2017.

10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'officier municipal pour le mois de mai 2017.

11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépôt du rapport de la directrice générale, secrétaire-trésorière pour le mois de mai 2017.

17 06 076

11.2. Congrès ADMQ - Information

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la directrice générale, secrétaire-trésorière participe au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec du 14 au 16 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

17 06 077

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 1 ^{er} mai 2017 – 17-05-063	16 806.93\$
B) Dépenses incompressibles – mai 2017	27 282.29\$
C) Salaires mai 2017	7 920.30\$
D) Comptes à payer au 5 juin 2017	70 286.04\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 105 488.63\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

17 06 078

12.2. Approbation des États comparatifs au 30 avril 2017

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal adopte les États comparatifs au 30 avril 2017 tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité

15. Levée de la séance ordinaire du 5 juin 2017

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h45.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.